

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Herausgeber:** Le pays du dimanche  
**Band:** 2 (1899)  
**Heft:** 99

**Artikel:** Petite chronique domestique  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-249114>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 31.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sures à prendre pour remettre un peu en honneur, dans nos campagnes, l'arboriculture. On néglige trop chez nous les arbres fruitiers, leur culture etc... tout ce qui peut contribuer à les rendre productifs. C'est le moment de dire quelque chose des soins à leur donner après la plantation. M. Vaucher directeur de l'école d'horticulture de Genève donne ces utiles conseils :

Lorsque l'arbre a été planté, il n'a été attaché que provisoirement au tuteur, ceci jusqu'au moment où la terre est tassée ; donc, dès que le terrain est suffisamment serré, on attache solidement l'arbre au tuteur au moyen de trois liens, qui peuvent être en osier. Pour éviter le frottement, on met un peu de paille entre l'arbre et le tuteur, mais il faut observer que l'osier et la paille doivent être changés chaque année au printemps ; cette dernière est brûlée, car elle abrite souvent un grand nombre d'insectes. En même temps, on coupe le tuteur au-dessous de la tête de l'arbre ; il ne faut jamais le laisser dépasser, non seulement cela est laid, mais c'est nuisible, car les nouvelles branches sont frottées contre ce tuteur lorsqu'il fait du vent et elles sont abimées.

Il est très important que l'arbre soit bien fixé à son tuteur, car tout ébranlement occasionné par les vents ou par un choc lui est nuisible ; aussi fera-t-on toujours bien, après un orage ou un vent violent, de visiter une nouvelle plantation et, si les arbres ont été ébranlés, de resserrer la terre et de les arroser.

Pendant l'été qui suit la plantation, le jeune arbre demande des soins : ces soins sont aussi importants qu'une bonne plantation. En premier lieu, s'il fait sec, ils doivent être arrosés ; l'arrosage ne doit pas être répété à des distances, trop rapprochées mais doit être fait avec abondance à raison de trois ou quatre arrosoirs d'eau par pied, de façon que toute la terre autour des racines soit bien trempée ; mais tout arrosage au purin doit être proscrit pendant ce premier été. Le pied de l'arbre est tenu cultivé, exempt de mauvaises herbes et couvert d'un léger paillis ; puis, dès le mois d'avril, on passe la tige de l'arbre à un badigeonnage composé de fumier de vache, de terre glaise pilée et un peu de cendre ; on y ajoute l'eau voulue pour faire du tout un liquide épais, que l'on passe au moyen d'un pinceau sur l'écorce : c'est nécessaire pour préserver celle-ci de l'influence du soleil, qui pourrait la brûler. Si, pendant l'été, ce badigeonnage se détache trop vite sous l'influence de la pluie, on en refait un second ; en cas de besoin, un troisième. Cette opération est de toute nécessité, si on veut assurer la bonne reprise du jeune arbre.

Quelques personnes préservent l'écorce avec de la paille, mais celle-ci a l'inconvénient de tenir la tige trop à l'ombre et, lorsqu'on ôte la paille, l'arbre souffre de nouveau du soleil.

En automne, on renouvelle le paillis de fumier pour que les jeunes racines soient préservées du gel pendant l'hiver.

La seconde année, au printemps, on laboure le pied de l'arbre en faisant bien attention de ne pas toucher les racines ; il ne faut donc pas aller profond ; puis, on peut donner un arrosage de purin mélangé d'eau, si ce dernier est trop fort. Lorsque l'été est sec, un ou deux bons arrosages sont encore nécessaires ; un badigeonnage de l'écorce au mois de juin est aussi une bonne opération.

Une fois les deux premières années passées, les soins sont plus faciles : ils consistent à faire un labourage chaque printemps au pied de l'arbre, à renouveler les liens qui le tiennent au tuteur ; ce dernier est enlevé dès que l'arbre a atteint une grosseur lui permettant de résister aux coups de vent ; quelques arrosages au purin seront continués.

Il est de toute nécessité de laisser au pied de l'arbre planté dans un verger un petit espace cultivé, afin que le gazon ne vicie pas jusqu'au tronc, ceci pour éviter qu'en fauchant on ne donne des coups de faux dans le tronc, ce qui lui occasionnerait des blessures. La tête de l'arbre sera aussi visitée chaque printemps, et on enlèvera les branches trop serrées les unes contre les autres qui empêcheraient l'air et le soleil de pénétrer dans l'intérieur de l'arbre.

## Petite chronique domestique

Au moment où l'on parle tant de peste et de bubus, après avoir tant parlé de microbes et de bactéries, nous causerons un peu, chères lectrices, d'hygiène domestique. Prenons, si vous le voulez bien, la question si importante à cet égard des bains.

Les bains se divisent, quant à leur nature, en bains liquides, bains gazeux (bains de vapeur, d'oxygène, d'acide carbonique) et bains solides (de boue, de sable). Nous ne parlerons ici que des bains liquides. Ceux-ci se distinguent, au point de vue de leur température, en bains froids (de 0 à 20 degrés), bains frais (de 20 à 28 degrés), bains tièdes (de 28 à 34 degrés), bains chauds (de 34 à 40 degrés). Les bains sont entiers ou partiels (bains de siège, de pieds, etc.). Enfin ils sont naturels (bains de rivière, de source, de mer) ou médicamenteux.

**Bains froids.** — Les effets du bain froid diffèrent, d'une part, selon sa durée et sa température, d'autre part, selon l'âge et l'état de santé du baigneur. Si le bain est prolongé, si celui qui le prend ne réagit qu'avec peine, l'effet produit est un affaiblissement général ; de plus, une bronchite, une pneumonie, des accidents nerveux graves peuvent se déclarer. Au contraire, le bain est-il court, son effet est tonique, pourvu que le baigneur soit dans de bonnes conditions hygiéniques. Le bain doit être pris à jeun, après un exercice modéré, et l'immersion doit se faire tout entière d'un seul coup. Les bains froids sont conseillés aux sujets lymphatiques ou strumeux, aux chlorotiques, aux névropathes, en un mot toutes les fois que l'économie a besoin d'être stimulée, mais à la condition qu'elle soit capable de réagir. Ils demeurent interdits aux jeunes enfants, aux vieillards, aux personnes d'une constitution trop débile, aux apoplectiques, aux cardiaques.

**Bains frais.** — Leurs effets et leurs indications sont à peu près celles des bains froids. Ils peuvent durer d'un quart d'heure à vingt minutes.

**Bains de mer.** — Ces bains sont, en raison des substances salines contenues dans l'eau de mer, encore plus toniques que les bains froids et frais d'eau douce, mais il ne faut pas en faire abus. La durée du bain de mer est de cinq minutes à un quart d'heure, selon la température de l'eau.

**Bains tièdes.** — Le bain tiède est surtout hygiénique et calmant. Après un exercice fatigant, c'est à lui qu'il faut recourir pour rendre au corps sa souplesse et ses forces. Son principal effet est de nettoyer la peau et de l'entretenir dans l'état d'intégrité nécessaire à son fonctionnement. En médecine, on prescrit les bains

tièdes contre certaines maladies de peau, dans la convalescence des exanthèmes fébriles, dans les coliques néphrétiques et hépatiques, dans un grand nombre de névroses, etc... Leur durée est d'une demi-heure à trois quarts d'heure.

**Bains chauds.** — L'immersion du corps dans l'eau chaude, c'est-à-dire au-dessus de 35°, produit immédiatement une rubéfaction cutanée générale, avec une accélération croissante du battement du cœur. Si le bain est d'une longue durée, son résultat est un affaiblissement ; on peut voir survenir des vertiges, de la suffocation, une syncope : aussi un bain très chaud ne peut-il jamais être prolongé sans danger. Les bains chauds sont prescrits dans le rhumatisme chronique, la période algide du choléra, dans certaines formes de fièvres éruptives ; ils sont encore employés pour provoquer le retour des flux naturels ou pathologiques.

**Bains partiels.** — Les bains froids partiels sont d'un usage quotidien comme pratique de propreté et d'hygiène. Leur emploi médical donne des résultats différents suivant le procédé employé : le bain froid partiel a une action sédative quand il est prolongé ; il devient au contraire excitant, révulsif et tonique, lorsqu'il réunit les trois conditions d'une température basse, d'une durée très courte et d'une projection suffisamment énergique (douches). — Les bains tièdes partiels calment les phénomènes inflammatoires et douloureux, par exemple dans les cas d'entorse, de brûlure, de panaris, de phlegmon. Le bain de siège tiède rend de grands services dans le traitement d'un grand nombre d'affections abdominales. — Les bains chauds partiels sont employés comme révulsifs, dérivatifs et excitants.

**Bains médicamenteux.** — Ce sont des bains dans lesquels l'eau est chargée naturellement ou artificiellement de principes médicamenteux. La quantité d'eau pour un adulte est de 300 litres ; elle peut être réduite, suivant l'âge, à 200, à 100 et même à 50 litres. Quant à la durée du bain, elle varie beaucoup suivant les cas.

Au bain se rattache une opération, souvent bien nécessaire et dont vous avez déjà fait, sans doute, aimable lectrice, l'expérience. Je souhaite du reste que vous ne soyez jamais exposée à une opération plus dangereuse et seulement plus douloureuse : je veux parler de l'extirpation des... cors.

Mes lecteurs du sexe fort vont rire à ce mot. Mais parions entre nous, qu'il en est bon nombre qui liront... et en profiteront. Car ces abominables durillons ne respectent pas plus le pied large et solide d'un capitaine ou simplement d'un menuisier, ou le pied agile et cambré d'une demoiselle.

Le cor n'a qu'un avantage, — et encore on s'en passerait bien, — il peut avantageusement remplacer un baromètre. Faible compensation des douleurs qu'il fait endurer !

Les corps aux pieds sont très difficiles à guérir ; cependant je vais vous signaler plusieurs moyens excellents de les faire disparaître, sans du tout vous conseiller de les couper, avec ou sans bain.

Pour y arriver, il suffit de faire tremper dans l'acide acétique (vinaigre distillé, vinaigre radical) une feuille de sureau qu'on coupe ensuite juste de la grandeur du cor ; on l'applique des-

sus avec une grande précaution, et on la laisse pendant 24 heures, en ayant soin de la recouvrir de toile gommée. On répète cette opération trois ou quatre fois en changeant de feuille chaque fois, et je puis donner comme certain qu'il n'est point de cor qui ait résisté à ce remède.

*Autre.* — Prenez une pierre ponce taillé en forme de lime et trempée dans l'eau de potasse; on se sert de cette lime ainsi humectée pour faire des frictions, et l'on voit ses différentes couches se détacher successivement, comme une bouillie, jusqu'à ce qu'on soit parvenu au point sensible par lequel il est uni à la peau. On est alors averti, par une petite sensation de picotement, qu'il faut s'arrêter de temps en temps. En répétant, cette manœuvre parfaitement innocente, on ne laisse jamais venir la douleur que fait éprouver le cor, bien moins par lui-même que par la pression qu'il exerce sur les parties sensibles dans lesquelles il tend à s'enfermer. L'eau de potasse n'attaque nullement les parties environnantes, sur lesquelles on ne fait pas agir la lime.

*Autre.* — Coupez, le soir, en vous couchant, une rondelle d'un bon citron; appliquez-la sur le cor; maintenez-la toute la nuit avec des ligatures, et, le lendemain, le cor sera assez amolli pour que vous puissiez le détacher sans souffrance.

*Autre.* — Les cors les invétérés guérissent en peu de temps, si on a le soin de les toucher trois ou quatre fois par jour avec de la teinture d'iode. Si l'affection est située entre les orteils, il suffit d'y déposer un petit linge trempé dans un mélange de cette teinture et de glycérine.

Quant aux procédés de Raspail, (cérat camphré, pommade, sparadrap) c'est une vaste fumisterie.

Essayez mes remèdes, chers lecteurs, surtout le dernier, qui est, je crois, le plus efficace. Si vous ne faites pas disparaître l'affection, c'est que, ma foi! Vous aurez le diable au cor.

## LETTRE PATOISE

(Suite et fin.)

*Djoset.* — Nos ain dit qu'ajed'heu nos vlin djazaje des syndicats. Ecoute me bin. Les syndicats, d'après ço qu'i ai appris, ç'a des réunions, des associations dedgens que s'engaidgeant de faire tot ce que lai majoritaie décideré. Lai libertaie de l'individu a bottaie d'enne san, les membres ne sont pu que des machines, ç'a po çoli que l'internationale les ai inventaie. Main qu'man i te l'ai dit l'âtre djoué, ai y en veu ai-vo de doués souêches: les syndicats socialistes chrétiens, et les syndicats sain relidgion. Atrement dit, cés que réchpectant lai libertaie comme in bin que nos vint an tu. di bon Duë, et cés que n'en voérint pe, et que prétendant subjuguai les âtres et détrure les croyainces, tot comme ai tiudant de subjuguai les dgens.

Les syndicats que n'aint ni foi, ni lois sont cés que sont compositaie en majoritaie des ovriés fainéants que, qu'man nos bêtes que sont en l'étale, ne pensan pe en l'âtre monde, ni à bon Duë; que voirin boire et maindgie ço que les bons aint diaingnié en bin traivayaint, ç'a cé li que l'internationale compte bottaie en aivaint, po faire lai révolution qu'elle médite. S'ai réus-séchint, ç'a ios que gouvernerint en diaint és dgens: *On est tous égaux*; tot qu'mant les fôs de lai grosse Révolution, qu'an aippellait les *sains tulattes*, prädgint aidé pou l'égalitaie. Te sais qu'el entendint l'égalitaie dos les gros couté de iote « sainte guillotine », comme ai l'aippelint. Ai parin lai grosse païé et les vrais ovriés

airrint le réchte. An on dje vu ço qu'ai sain faire ai Pairis en 1871 aivo ios pétroleuses. ai peu ai y é ai poine trās mois, tiaint ç'a qu'el aint velu détrure et breulai le motiè de St Djoset en mé lai velle de Pairis. Veu te faire aivo ios, Batiche?

*Batiche.* — Nian, main si el étin maîtres di gouvernement, ai botterin des maîtres, des contre-maîtres po oblidgié les peuris ai traivayié qu'man les âtres.

*Djoset.* — Ai n'en vlan pe de maîtres, ai diaint és ovriés: on est tous égaux! Ai y en é même qu'oegeant répétaie et imprimai iote de-riè mot d'ouedre « *Ni Dieu! ni maître!* »

*Batiche.* — Eh bin, çoli ne peut pe allaie. *Djoset.* — Tés bin régeon. Mitenein pailan des syndicats socialistes chrétiens. Cés-ci entendant cheudre les commandements de Duë que sont faits pour tot le monde, ne faire de toué en nian, main el entendant qu'an ne dait pe non pu ios en faire. En iote aivis les patrons ç'a les maîtres, ç'a ios que les payant, el aint le droit de les commaindaie. Main ai y é patrons et patrons, les bons et les méchains.

Les méchains, ç'a ces gros industriels égoïstes que vlan tot pou ios, que ne voirin cazi ran payiè és ovriés, les faire ai traivayie di mett'n à soi, et même lai neu, car ai voirin veni millionnaires à putôt. Eh bin, ce n'a pe djoute. D'âtre faïçon les syndicats socialistes chrétiens entendant qu'el aint droit d'être payiè raisonnablement pou se poyait neurri honnêtement, ios et iotte faimille, et que se les patrons ne le vlan pe faire, el aint achi le droit de ne pu traivayie pou ios. Main ai ne vlan ran faire contre lai justice, ai pe, ai se n'embairraissant p'in poi de l'internationale.

Note St Père le Pape Léon XIII s'a brament occupaie de cte quechtion sociale; el é écrit an tot les évêques di monde entiè, po indiquai sai manière de vouère chu soli. Ai recommande spécialement que tot le monde rempiache ses devoirs religieux; que les patrons sint raisonnables po que ios ovriés ne sint, piepe un, dain lai misère; i crais que sai lattrre ferait di bin en tu cé que l'ouerin ière à motiè. Not St Père sait lai position sociale meu que tot les ovriés, les patrons et même bin des saivaints. Ses conseils sont ai cheudre, si an veu évitaie enne catastrophe épouvantable dains po de temps.

*Batiche.* — Te me dis bin des choses qu'i ne saivô pe, et lai conséquence en à?

*Djoset.* — Que les bons syndicats vlan cheudre les aivis di St Père, et dà li, airrivé ço que poëte.

*Batiche.* — Ç'a, craibin, ço qu'ai y é de meu ai faire: en aittendant, i veu éprouvai de la tempérance de lai Crou d'oué.

## Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 97 du *Pays du Dimanche*:

### 380. ENIGME.

Epervier.

### 381. CURIOSITÉS

LE SCEAU DE SALOMON

Cette plante a une racine traînante qui, à chaque pousse, s'allonge de deux centimètres environ; et comme elle vit une vingtaine d'années, à chaque printemps elle change de place.

### 382. LOGOGRIPHE.

Germaine. Marine. Maigre. Marie. Magie. Gamin. Geai. Rage. Mari. Age.

### 383. MOTS EN TRIANGLE.

C A M O M I L L E  
A N O M A L I E  
M O D E R E E  
O M E R O S  
M A R O T  
I L E S  
L I E  
L E  
E

Ont envoyé des *Solutions partielles* MM. Etvariza à Porrentruy; L'Exilé de l'Erguel à Porrentruy; Eureka à Courrendlin; Transvaal et Orange à Delémont; Lady Smith à Porrentruy; Eva P. à Porrentruy; Lukas et son ami Lubin à Porrentruy.

### 388. ENIGME.

Comme Bias, ce sage de la Grèce,  
Avec moi je porte sans cesse  
Mes vêtements et ma maison.  
Je n'ai qu'une tunique et marche sans bâton;  
Ma maison frêle et délicate,  
N'est point semblable à celle de Socrate;  
Elle est à peine assez grande pour moi;  
Jamais aucun ami n'a partagé mon toit.

### 389. DEVISE.

Qui avait cette devise?

*Toujours l'éclat est au milieu des peines.*

### 390. DOUBLE ACROSTICHE.

Remplacer les X ci-après par des lettres de manière à former les mots dont les définitions suivent et dont les initiales et les finales représentent les noms d'une belle vertu et du défaut qui lui est opposé.

- X X X X 1. — Adverbe.  
X X X X 2. — Port important.  
X X X X 3. — Nom biblique.  
X X X X 4. — Ustensile.  
X X X X 5. — Opinion.  
X X X X 6. — Messagère des dieux.  
X X X X 7. — Planète.

### 391. MÉTAGRAMME.

Lecteur, je suis un fruit,  
Bijou de la nature;  
Chef changé, je le jure,  
Je suis encore un fruit.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 5 décembre prochain.

## Publications officielles.

*Pêche.* — L'ouverture de la pêche dans l'Allaine est ajournée au 21 janvier par décision de la Direction des forêts.

### Convocations d'assemblées.

*Sohyères.* — Le 26 à 10 h. 1/2 pour voter les règlements d'assistance et un subside aux établissements de charité.

*Vermes.* — Le 26 à midi pour désigner les chemins à réparer et s'occuper d'un maître autel à l'église.

*Vellerat.* — Le 26 à une h. pour renouveler les autorités, plaider le débloyage des neiges.

## Cote de l'argent

du 22 novembre 1899.

Argent fin en grenailles. fr. 103. 50 le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 105. 50 le kilo.

L'éditeur: Société typographique de Porrentruy.